

OBJET DU MARCHÉ :
Etude pour l'aménagement d'un pavillon en maison d'assistante maternelle

DOSSIER DE CONSULTATION

**Marché de services
en procédure adaptée**
en application des articles R 2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique

1 Acheteur

1.1 Pouvoir adjudicateur qui passe de marché

Commune de Loctudy, place des anciens combattants, BP2, 29750 LOCTUDY
Téléphone : 02 98 87 40 02, Télécopie : 02 98 87 96 77, Courriel : mairie@loctudy.fr

1.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Madame Christine ZAMUNER, Maire de Loctudy

1.3 Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier, 12A rue Le Bastard, 29121 PONT L'ABBE CEDEX, Téléphone : 02 98 87 00 94

2 Consultation

2.1 Conditions de participation

Les candidats peuvent produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur candidature et leur offre (capacité économique, financière et technique références par exemple). Il est attendu des compétences en VRD. Il n'est pas exigé des compétences en paysage.

2.2 Examen des offres et négociation

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens des articles L 2152-1 à L2152-4 et R 2152-1 et R 2152-2 du code de la commande publique seront éliminées.

A la suite de cet examen la personne responsable du marché pourra engager les négociations.

Au terme de ces négociations les offres seront classées conformément aux critères pondérés définis ci-après.

2.3 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur analysera les offres et établira un premier classement en considérant les critères ci-après présentés avec leur pondération.

Qualité de la note méthodologique:	40%
Prix de la prestation	60%

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prestations, qu'il estimera nécessaires.

Les 3 candidats, au minimum par lot, présentant les offres les mieux disantes pourront être auditionnés par le pouvoir adjudicateur s'il le juge nécessaire.

A la suite ou non des auditions, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats auditionnés.

Au terme de ces négociations, après un nouveau classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre la mieux disante sera choisie par le pouvoir adjudicateur.

La PRM pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

2.4 Renseignements

Mairie de Loctudy : **Agent à contacter : M. Loïc Fortun 06 21 50 35 19, dst@loctudy.fr**

2.5 Retrait des dossiers

En se connectant à l'adresse : <http://marches.megalisbretagne.org>, ou sur le site <https://amf29.asso.fr/marches-publics/marche-public-superieur-a-15k/>

Mairie de Loctudy
place des Anciens Combattants,
29750 LOCTUDY,

Téléphone : 02-98-87-40-02
Télécopieur : 02-98-87-96-77
Courriel : mairie@loctudy.fr

2.6 Date limite de réception des offres

mercredi 27 octobre 2021 à 12 heures

2.6.1 Délai minimum de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

2.6.2 Présentation des offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

Les offres contenant les pièces suivantes :

- Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)
- Devis détaillé établi par le candidat
- Le cahier des charges
- Mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique :
 - Note méthodologique exprimant les intentions, les perceptions de la problématiques et de la méthode envisagée
 - Composition de l'équipe, organigramme, moyens et CV des participants
- Les candidats peuvent en outre produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (références par exemple)

Le candidat retenu devra produire une copie de l'état annuel des certificats reçus : NOTI2.

2.6.3 Transmission des offres

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

A défaut les offres peuvent être transmises par courriel à l'adresse : mairie@loctudy.fr

3 **Clauses Administratives Particulières**

3.1 **Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le présent dossier de consultation
- le programme des travaux
- Le devis détaillé établi par le candidat
- Le cahier des charges
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'oeuvre.

3.2 **Objet**

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché public de fournitures. Il a pour objet les études pour l'aménagement d'un logement en maison d'assistante maternelles.

3.3 **Délai d'exécution**

La notification du marché vaut ordre de service de démarrage de la prestation.

Le délai des études sera arrêté en concertation avec le titulaire du marché dans le moi qui suivra la notification de son marché.

3.4 **Clauses de financement et de sûreté**

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance: les dispositions du code des marchés sont seules applicables.

3.5 **Prix et règlement du marché**

3.5.1 **Prix du marché**

3.5.1.1 **Caractéristiques des prix pratiqués**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations.

3.5.1.2 **Variations dans les prix**

Les prix sont fermes.

3.5.2 **Modalités de règlement**

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées suivant le rythme établi par la proposition financière et le planning fixé pour chaque phase de la mission éventuellement modifiés à la mise au point du marché.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant le taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

Le délai global de paiement des acomptes et du solde ou des factures est fixé à 30 jours.

3.6 **Pénalités de retard**

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.7 **Résiliation du marché**

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.8 **Réception**

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.9 **Garantie**

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.10 **Dispositions générales**

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail :

→ Responsabilité :

D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlement et normes en vigueur.

A ce titre, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

→ Assurance de responsabilité civile.

Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels, doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

En cas de travaux sur existant, ces garanties doivent être étendues aux dommages causés aux parties anciennes du fait de l'opération.

Les titulaires doivent fournir une attestation avant la notification du marché, émanant de leur compagnie d'assurance ainsi que les attestations de leurs sous-traitants, répondant aux mêmes conditions de garanties. Ils doivent adresser ces attestations au maître d'ouvrage au cours du premier trimestre de chaque année, pendant toute la durée de leur mission. Sur simple demande du maître d'ouvrage, les titulaires doivent justifier à tout moment du paiement de leurs primes ainsi que de celles de leurs sous-traitants.

→ Mesures d'ordre social :

Application de la réglementation du travail, le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail.

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique, une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'interdiction de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seraient autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

3.11 Dérogations au C.C.A.G. marchés de prestations intellectuelles

4 Engagement du candidat

4.1 Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel (en cas de groupement identifier le mandataire du groupement et annexer un imprimé DC1), les adresses de son établissement et de son siège social, téléphone, télécopie et son numéro SIRET,

Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

4.2 Engagement du candidat

4.2.1 Offres

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, ou de l'accord-cadre et conformément à leurs clauses et stipulations,

le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte
engage, la société désignée ci-dessus sur la base de son offre

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués au présent dossier de consultation :

- Montant de l'offre, tranche ferme : étude de projet (AVP, PRO, EXE, PCerp ou DP+AT, DCE)

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

- Montant de l'offre, tranche optionnelle : suivi de travaux (ACT, DET, AOR)

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

4.2.2 Compte(s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

4.2.3 Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au paragraphe 2.6.1.

4.3 Déclarations/ Attestations sur l'honneur

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles R 2143-5 à R 2143-12 du code de la commande publique

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

4.4 Signature de l'offre par le candidat

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate ou du mandataire habilité à représenter l'ensemble des entreprises membres du groupement ou de chacun des membres du groupement.

A , le

Signature(s) (Nom, prénoms et qualité)

5 Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant de

A, le

Signature (l'acheteur)